

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – EGYPTE*

Suite à la stratégie de réouverture publiée par le gouvernement français, seuls les voyageurs ayant un schéma vaccinal complet peuvent se rendre en Egypte sans justifier d'un motif impérieux.

Pour pouvoir entrer sur le territoire Egyptien, vous devrez présenter **en format papier (une version électronique n'est pas suffisante) :**

- soit un **certificat de vaccination complet** (la dose unique ou la deuxième dose devant avoir été administrée plus de deux semaines avant la date du voyage). Tous les vaccins homologués par l'OMS sont reconnus. Attention, une personne ayant reçu une seule dose de vaccin après avoir été malade de la covid-19 ne sera pas considérée comme vaccinée.
- soit un **test PCR négatif de moins de 72 heures** avant la date d'entrée sur le territoire égyptien pour toutes les personnes à compter de 6 ans.

Ces certificats doivent être rédigés en anglais ou en arabe et disposer d'un QR Code. |

FORMALITÉS VOL RETOUR*

- Fournir un certificat de vaccination justifiant un schéma vaccinal complet.

Pour les mineurs de plus de 12 ans et de moins de 18 ans non vaccinés, fournir le résultat d'un test PCR négatif de moins de 72h ou le résultat d'un test antigénique négatif de moins de 48h.

- Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport la déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19, <https://www.interieur.gouv.fr/content/download/128823/1027392/file/20-07-2021-engagement-sur-l-honneur-orange.docx>

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

Suite à l'émergence du variant Omicron, des règles supplémentaires peuvent être appliqués pour les personnes ayant voyagées ou transitées dans les pays d'Afrique Australe.

Retrouvez toutes les informations sur le site du [ministère des affaires étrangères](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere-des-affaires-etrangeres).

Date de la dernière mise à jour : 01/12/2021. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages